



COMMISSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

Soixante-sixième session
13-19 mai 2010
Incheon (République de Corée)

**QUESTIONS RELATIVES À LA GESTION : PROJET DE CADRE
STRATÉGIQUE POUR L'EXERCICE BIENNAL 2012-2013**

(Point 4 c) de l'ordre du jour provisoire)

Note du secrétariat

RÉSUMÉ

Le projet de cadre stratégique de la CESAP pour l'exercice biennal 2012-2013 est soumis à la Commission pour examen et approbation.

Le projet de cadre stratégique pour l'exercice biennal 2012-2013 se présente comme suit: orientation générale du programme; puis objectifs, réalisations escomptées, indicateurs de succès et stratégies pour chacun des huit sous-programmes suivants: politiques macroéconomiques et développement inclusif; commerce et investissement; transports; environnement et développement; technologies de l'information et de la communication et réduction des risques de catastrophe; développement social; statistiques; et activités sous-régionales pour le développement.

À sa session spéciale du 18 février 2010, le Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission (CCRP) a procédé à un examen préliminaire du projet de cadre stratégique pour l'exercice biennal 2012-2013. La Réunion intergouvernementale ad hoc sur les nouveaux bureaux sous-régionaux de la CESAP pour l'Asie de l'Est et du Nord-Est, l'Asie du Nord et l'Asie centrale, et l'Asie du Sud et du Sud-Ouest, tenue à Bangkok du 2 au 4 mars 2010, ayant recommandé un certain nombre d'activités prioritaires pour les trois bureaux sous-régionaux, le CCRP, à la reprise de sa session spéciale, le 22 mars 2010, a examiné plus avant le projet de cadre stratégique en prenant en considération les conclusions et recommandations de la réunion précitée.

Le projet de cadre stratégique pour l'exercice biennal 2012-2013, tel qu'approuvé par la Commission à sa soixante-sixième session, sera soumis au Comité du programme et de la coordination à sa cinquantième session, en tant qu'élément du projet de cadre stratégique du Secrétaire général pour la période 2012-2013; après quoi, il sera soumis à l'Assemblée générale à sa soixante-cinquième session pour examen final et adoption.

La Commission voudra peut-être donner ses directives sur le projet de cadre stratégique de la CESAP pour l'exercice biennal 2012-2013, en gardant à l'esprit qu'après son adoption par l'Assemblée générale, le cadre stratégique pour l'exercice 2012-2013 constituera la base sur laquelle les États membres et le secrétariat élaboreront un programme de travail pour cette même période.

* La soumission tardive du présent document est liée à la décision du Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission de tenir, le 22 mars 2010, une reprise de sa session spéciale pour examiner plus avant le projet de cadre stratégique pour la période biennale 2012-2013 en prenant en considération les recommandations de la Réunion intergouvernementale ad hoc sur les nouveaux bureaux sous-régionaux de la CESAP pour l'Asie de l'Est et du Nord-Est, l'Asie du Nord et l'Asie centrale, et l'Asie du Sud et du Sud-Ouest (voir E/ESCAP/66/16) qui s'était tenue à Bangkok du 2 au 4 mars 2010.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
I. ORIENTATION GÉNÉRALE.....	2
II. SOUS-PROGRAMMES.....	5
Sous-programme 1. Politiques macroéconomiques et développement inclusif.....	5
Sous-programme 2. Commerce et investissement	7
Sous-programme 3. Transports.....	9
Sous-programme 4. Environnement et développement	11
Sous-programme 5. Technologies de l'information et de la communication et réduction des risques de catastrophe	13
Sous-programme 6. Développement social	15
Sous-programme 7. Statistiques.....	17
Sous-programme 8. Activités sous-régionales pour le développement	19
Annexe: Textes portant autorisation	25

I. ORIENTATION GÉNÉRALE

1. Le mandat de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) est issu des résolutions du Conseil économique et social 37 (IV), du 28 mars 1947, et 414 (XIII), du 20 septembre 1951, portant création de la Commission. Il est axé sur la promotion de la coopération régionale pour un développement économique et social inclusif et durable en Asie et dans le Pacifique – région dynamique caractérisée par une richesse, une diversité et un renouvellement croissants, mais également confrontée à la pauvreté persistante, à la dégradation de l'environnement, à l'inégalité et à l'insécurité. Le rôle de la Commission a été précisé ultérieurement dans diverses résolutions de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social et de la Commission elle-même. Récemment, par sa résolution 64/1 sur la restructuration de l'appareil de conférence, la Commission a encore précisé l'orientation de son mécanisme intergouvernemental pour pouvoir traiter plus efficacement les grands problèmes associés à la réalisation d'un développement économique et social inclusif et durable dans la région de l'Asie et du Pacifique.

2. La région de l'Asie et du Pacifique, qui compte 4,1 milliards d'habitants, soit plus de 60% de la population mondiale, s'est distinguée comme étant la région du monde dont la croissance a été la plus rapide. Au cours des décennies, elle a fait de remarquables progrès sur un certain nombre de fronts : des échanges commerciaux dynamiques et une croissance économique induite par l'investissement, des percées soutenues en matière de réduction de la pauvreté, et un essor technologique. Toutefois, les séquelles de la crise financière, venant peu après les crises alimentaire et énergétique, ont laissé de nombreux pays exposés à une insécurité économique qui menace le développement et le progrès dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. De plus, les vulnérabilités et les inégalités sociales s'accroissent, tant au sein des pays qu'entre les pays, exacerbées par les changements rapides qui interviennent dans les structures d'appui à la famille et par le vieillissement de la population, l'urbanisation et la migration. Si la région est sur la voie du redressement économique, l'expérience acquise lors des crises précédentes semble indiquer que le redressement social exigera plus de temps.

3. Des insécurités économiques, sociales et environnementales se font jour simultanément et, sous l'effet de leur convergence, se renforcent mutuellement. La façon dont la région fera face à ces difficultés déterminera la nature, la rapidité et la durabilité de son développement pendant des décennies.

4. Dans le contexte mouvant qui est celui de la région Asie-Pacifique, la CESAP aidera les États membres en leur apportant une analyse stratégique rigoureuse, des options politiques et des activités de coopération technique conçues pour les aider à faire face aux grands problèmes de développement et à apporter des solutions novatrices pour la prospérité économique, le progrès social et la durabilité environnementale de l'ensemble de la région. Simultanément, par l'intermédiaire de son appareil de conférence, la CESAP aidera les États membres à se concerter pour mieux faire entendre la voix collective de la région sur les problèmes mondiaux en renforçant leurs capacités à dialoguer, négocier et définir des programmes de développement à l'heure de la mondialisation. Un élément clef de cette stratégie consisterait à promouvoir la connectivité intrarégionale et l'intégration régionale.

5. La CESAP continuera de travailler à la réalisation des grands objectifs communs à toutes les commissions régionales à savoir a) promouvoir l'intégration économique aux niveaux sous-régional et régional; b) promouvoir la réalisation dans la région des objectifs de développement convenus internationalement, notamment les Objectifs du Millénaire pour le développement et c) favoriser un développement régional durable en aidant à combler l'écart entre les États membres et entre les sous-régions dans les domaines économique, social et environnemental, notamment au moyen du commerce et des transports. Pour atteindre ces objectifs, toutes les commissions régionales continueront à favoriser le dialogue multilatéral, le partage de connaissances et la constitution de réseaux et à collaborer pour promouvoir la coopération intrarégionale et interrégionale, tant entre elles qu'avec d'autres organisations concernées.

6. Dans cet esprit, la CESAP adoptera une approche multisectorielle et multidisciplinaire plus équilibrée pour la prise de décision et l'élaboration de programmes. Elle encouragera et aidera les États membres à définir une série commune de normes, conventions et approches de développement. Dans son rôle de conseil, la CESAP s'appuiera sur une analyse factuelle, faisant bien apparaître les différences et les disparités entre les pays et au sein des pays, y compris entre les hommes et les femmes, la priorité étant donnée à la prise en compte des préoccupations des pays ayant des besoins particuliers, en particulier les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement.

7. Le cadre stratégique proposé comporte un ensemble intégré de huit sous-programmes synergiques et complémentaires, énumérés ci-après, qui sont liés aux priorités des États membres. Les sous-programmes du cadre stratégique pour l'exercice 2012-2013 traduisent a) la continuité d'orientation des travaux de la CESAP pendant la période 2010-2011, eu égard aux dispositions de la résolution 64/1 de la Commission, b) l'engagement de la CESAP en faveur des activités de développement de l'Organisation et c) les efforts constants que déploie le secrétariat pour améliorer l'efficacité institutionnelle et la qualité de l'action de développement.

Sous-programmes

1. Politiques macroéconomiques et développement inclusif
2. Commerce et investissement
3. Transports
4. Environnement et développement
5. Technologies de l'information et de la communication et réduction des risques de catastrophe
6. Développement social
7. Statistiques
8. Activités sous-régionales pour le développement

8. L'objectif général étant la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, les sous-programmes seront conçus pour permettre d'obtenir les résultats suivants en matière de développement : a) les gouvernements des États membres disposent de politiques de développement plus efficaces, plus inclusives et plus durables pour envisager le développement dans une perspective multidisciplinaire afin de réduire le écarts de développement et de renforcer la résilience; b) les processus mondiaux reflètent le point de vue de la région, qui est présenté de façon plus vigoureuse et coordonnée, et les pays bénéficient d'un appui pour s'acquitter de leurs engagements internationaux; c) les mécanismes de coopération régionale et cadres institutionnels sont en place pour promouvoir l'intégration régionale et le développement inclusif.

9. La promotion de la coopération régionale et sous-régionale, notamment la coopération Sud-Sud constitue un élément essentiel de la stratégie du programme de travail de la CESAP. Les bureaux sous-régionaux créés pour l'Asie de l'Est et du Nord-Est, l'Asie du Nord et l'Asie centrale, et l'Asie du Sud et du Sud-Ouest, et le bureau pour la sous-région du Pacifique, une fois renforcé, doivent apporter une assistance technique mieux ciblée et plus approfondie, permettant de répondre aux priorités des États membres dans leurs sous-régions respectives de manière plus équilibrée.

10. Les partenariats avec des entités multilatérales et organisations sous-régionales seront encore renforcés afin d'assurer la prise en compte des préoccupations de la région selon une approche inclusive et cohérente et d'éviter les doubles emplois, tout en exploitant les atouts et les avantages comparatifs de la CESAP ainsi que les complémentarités avec ses partenaires.

11. Dans l'ensemble, la CESAP exploitera ses capacités multidisciplinaires, sa présence régionale et sous-régionale renforcée, le vaste réseau qu'elle a mis en place avec les organisations sous-régionales, régionales et internationales compétentes, et son statut d'antenne régionale de l'ONU pour jouer le rôle de chef de file et apporter des solutions aux problèmes critiques de développement régional et mondial du XXI^e siècle.

II. SOUS-PROGRAMMES

Sous-programme 1

Politiques macroéconomiques et développement inclusif

Objectif de l'Organisation: Encourager la mise en place d'un environnement de politique macroéconomique rationnel et stimuler la coopération économique régionale pour un développement inclusif et durable dans la région Asie-Pacifique, à l'appui notamment de réduction de la pauvreté et de la réalisation des autres objectifs de développement convenus internationalement, surtout dans les pays ayant des besoins particuliers

Réalisations escomptées (Secrétariat)	Indicateurs de succès
a) Meilleure compréhension, de la part des décideurs et d'autres groupes cibles, des enjeux macroéconomiques et des choix politiques propres à stimuler la croissance économique et à réduire la pauvreté et les écarts de développement	a) Augmentation, dans les documents d'orientation, les ouvrages universitaires et les médias, du nombre de références aux publications et activités de la CESAP concernant les politiques macroéconomiques, les finances et le développement
b) Renforcement de la capacité de la région à se faire entendre dans les enceintes mondiales de développement, et intensification de la coopération économique et financière régionale, de manière à permettre à chacun de tirer parti des synergies et d'avancer sur la voie d'une croissance et d'un développement inclusifs et durables	b) i) Augmentation du nombre de documents finaux et de résolutions témoignant d'un consensus en matière de coopération économique et financière qui alimentent le débat dans les enceintes mondiales de développement ii) Augmentation du nombre de partenariats conclus entre les États membres de la CESAP pour le renforcement de la coopération économique et financière régionale
c) Renforcement de l'aptitude des États membres, et surtout des pays ayant des besoins particuliers, à concevoir et mettre en œuvre des politiques macroéconomiques et des politiques de développement pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement	c) Augmentation du pourcentage des participants aux activités de la CESAP qui disent être mieux à même de concevoir et de mettre en œuvre des politiques rationnelles de développement économique, notamment les politiques et stratégies recommandées par la CESAP dans l'optique des Objectifs du Millénaire pour le développement
d) Renforcement de la capacité des États membres à formuler et à mettre en œuvre des politiques de développement rural pour la promotion de l'agriculture durable et de la sécurité alimentaire	d) Augmentation du pourcentage des participants aux activités du Centre pour la réduction de la pauvreté par le développement des cultures secondaires en Asie et dans le Pacifique (CERPEDECS) qui disent être mieux à même de concevoir et mettre en œuvre des politiques de développement rural pour la promotion de l'agriculture durable et de la sécurité alimentaire

Stratégie

12. La responsabilité fonctionnelle de ce sous-programme incomberait à la Division des politiques macroéconomiques et du développement, avec l'appui du Centre pour la réduction de la pauvreté par le développement des cultures secondaires en Asie et dans le Pacifique (CERPEDECS). Au titre du sous-programme, le secrétariat serait chargé d'intégrer les besoins de développement des pays les moins avancés, des pays sans littoral et des petits États insulaires en développement dans les activités de la CESAP, notamment pour ce qui est de combattre la pauvreté, de supprimer les disparités, et de favoriser une intégration plus poussée dans le processus régional de croissance économique. L'orientation stratégique du sous-programme a pour fondements les objectifs de développement convenus internationalement, y compris les Objectifs du Millénaire pour le développement; le document final de Doha sur le financement du développement; les contributions aux différents Sommets du G-20 et les documents finaux de ces réunions; le document final de la Conférence des Nations Unies sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement; le document final de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, prévue pour 2011; les résolutions de la Commission 62/1, 63/4 et 64/6 (Réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans la région de la CESAP); 64/7 (Financement de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015 dans la région de la CESAP); 65/1 (Application du Document final de Bali pour faire face aux crises alimentaire, énergétique et financière); et résolution 65/4 (Renforcement du Centre pour la réduction de la pauvreté par le développement des cultures secondaires en Asie et dans le Pacifique).

13. Plus particulièrement axé sur le renforcement de la capacité des pays à concevoir et à mettre en œuvre des politiques de développement inclusif et durable à l'appui des objectifs de développement convenus internationalement, le sous-programme permettrait de suivre les tendances et perspectives macroéconomiques pour la réduction de la pauvreté et des écarts de développement; de promouvoir le renforcement des capacités pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement dans les pays ayant des besoins particuliers; de favoriser le processus de reclassement des pays les moins avancés; de renforcer la coopération régionale pour relever les défis du développement à moyen et à long termes; et d'agir en faveur de l'agriculture durable et de la sécurité alimentaire dans la région pour combattre la pauvreté parmi les populations démunies. L'action engagée aurait notamment les objectifs suivants : promouvoir une plus large intégration régionale et renforcer la capacité de récupération de la région grâce à l'accélération de la croissance économique ; réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement de manière à réduire les disparités économiques et sociales tant entre les pays qu'à l'intérieur de ces derniers, compte tenu de la problématique hommes-femmes ; aider la région à s'exprimer de façon coordonnée sur les divers processus mondiaux relatifs aux enjeux et aux défis du développement, et sur les questions financières, y compris les résultats des Sommets du G-20 ; et réfléchir aux moyens d'innover pour renforcer la collaboration et pour définir des synergies et des complémentarités régionales favorisant l'agriculture durable et la sécurité alimentaire.

14. Un ensemble spécifique de modalités essentielles sera appliqué pour la mise en œuvre du programme de travail. La coopération régionale et la coopération Sud-Sud, continueront d'être les principales modalités utilisées pour rapprocher les pays. Des concertations et des activités de sensibilisation seront organisées pour traiter les problèmes communs et combler les écarts de développement, surtout dans les pays ayant des besoins particuliers. Le Mécanisme de coordination régionale Asie-Pacifique sera mis au service d'une collaboration plus cohérente et plus efficace avec

les autres organismes et institutions spécialisées des Nations Unies, afin de fournir aux États membres un ensemble commun de services.

Sous-programme 2
Commerce et investissement

Objectif de l'Organisation : Promouvoir le commerce, l'investissement et le transfert de technologie pour un développement inclusif et durable dans la région Asie-Pacifique

Réalisations escomptées (Secrétariat)	Indicateurs de succès
<p>a) Renforcement de la capacité des États membres de la CESAP à formuler et à mettre en œuvre des politiques plus efficaces et plus cohérentes en matière de commerce, d'investissement et de développement des entreprises</p>	<p>a) (i) Pourcentage des participants aux activités et initiatives de la CESAP qui indiquent avoir amélioré et/ou utilisé leur capacité à formuler ou mettre en œuvre des politiques plus efficaces et plus cohérentes en matière de commerce, d'investissement et de développement des entreprises</p> <p>(ii) Nombre d'États membres de la CESAP qui appliquent les recommandations de la CESAP en matière de conception et d'application des politiques</p>
<p>b) Renforcement des mécanismes de coopération et d'intégration régionales en matière de commerce et d'investissement</p>	<p>b) (i) Nombre d'États membres de la CESAP qui indiquent que les mécanismes de coopération régionale en matière de commerce et d'investissement soutenus par la CESAP ont été renforcés</p> <p>(ii) Accroissement de la portée et de l'ampleur des engagements pris au titre de l'Accord commercial de l'Asie et du Pacifique et/ou augmentation du nombre de membres de l'Accord</p>
<p>c) Renforcement de la capacité des États membres de la CESAP à formuler et à mettre en œuvre des politiques et des stratégies de développement économique durable et de réduction de la pauvreté rurale grâce au transfert de technologies agricoles et au développement des entreprises agro-industrielles</p>	<p>c) Pourcentage des participants aux activités du Centre des Nations Unies pour le génie et la machine agricoles en Asie et dans le Pacifique et à d'autres initiatives de la CESAP qui indiquent qu'ils sont mieux en mesure d'élaborer et mettre en œuvre des politiques et des stratégies de développement économique durable et de réduction de la pauvreté rurale grâce à la coopération régionale dans les domaines des technologies agricoles et du développement des entreprises agro-industrielles</p>

d) Renforcement de la capacité à promouvoir des systèmes nationaux novateurs et à créer un climat propice au transfert de technologie pour traiter les problèmes régionaux et mondiaux de développement	d) Augmentation du nombre d'États membres de la CESAP qui participent aux mécanismes de transfert de technologie et du nombre de programmes de coopération promus par le Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie (CAPTT)
---	--

Stratégie

15. La responsabilité de ce sous-programme incomberait à la Division du commerce et de l'investissement, avec l'appui du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie et du Centre des Nations Unies pour le génie et la machine agricoles en Asie et dans le Pacifique. Son orientation stratégique découle principalement des objectifs de développement convenus internationalement, notamment les Objectifs du Millénaire pour le développement; du Document final du Sommet mondial de 2005; du Programme d'action d'Almaty: répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et créer un nouveau cadre mondial pour la coopération en matière de transport en transit entre les pays en développement sans littoral et de transit; de la Déclaration de Shanghai; des résolutions du Conseil économique et social 2005/38 (Statuts du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie); et 2005/37 (Statuts du Centre des Nations Unies pour le génie et la machine agricoles en Asie et dans le Pacifique); et de la résolution 62/6 de la Commission (Gestion de la mondialisation par le renforcement de la coopération régionale dans les domaines du commerce et de l'investissement).

16. Pour atteindre les objectifs fixés, le sous-programme serait mis en œuvre en combinant divers moyens: études analytiques et recherches factuelles sur le commerce, l'investissement et le transfert de technologie; échange de données d'expérience sur les réformes dans ces domaines, et promotion de concertations multipartites, compte dûment tenu de la problématique hommes-femmes. On accorderait une attention particulière a) au renforcement des capacités des responsables des politiques et des professionnels du commerce, de l'investissement et du transfert de technologie, notamment du point de vue de l'aptitude à négocier, conclure et appliquer efficacement des accords multilatéraux et autres accords de commerce et d'investissement; b) à la conception et à l'exécution de politiques et mesures appropriées de facilitation du commerce et de financement des échanges et c) à la capacité de formuler et de mettre en œuvre des mesures efficaces pour renforcer la sécurité alimentaire et l'agriculture durable ainsi que la contribution du secteur privé, en particulier les petites et moyennes entreprises et les agro-industries à un développement inclusif et durable. On s'emploierait à mettre en place des cadres communs de nature à faire progresser l'intégration régionale en matière de commerce, d'investissement, de transfert de technologie et de développement des petites et moyennes entreprises, y compris les entreprises agricoles, dans l'esprit des accords multilatéraux. La diversification, l'extension et le renforcement de l'Accord commercial de l'Asie et du Pacifique constitueraient un élément central de l'action au titre du sous-programme et l'on s'emploierait également à encourager la coopération régionale entre les établissements de recherche par l'intermédiaire du Réseau Asie-Pacifique de recherche et de formation commerciales (ARTNeT), tout en promouvant le Réseau d'experts des Nations Unies pour le commerce sans papier (UN NExT) en Asie et dans le Pacifique en tant qu'important mécanisme de coopération régionale pour la facilitation du commerce.

17. La Commission collaborerait, aux niveaux régional, sous-régional et national avec les institutions du système des Nations Unies et avec d'autres institutions bilatérales et multilatérales. En particulier, les partenariats seraient renforcés avec la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et le Centre du commerce international dans le domaine des politiques commerciales; avec les autres commissions régionales, la CNUCED, l'OMC, la Banque asiatique de développement et la Banque mondiale dans le domaine de la facilitation du commerce; et avec l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, le Bureau du pacte mondial, l'Organisation de coopération et de développement économiques et la Banque mondiale dans les domaines de l'investissement, du transfert de technologie et du développement des entreprises.

Sous-programme 3 Transports

Objectif de l'Organisation: Favoriser la coopération et l'intégration régionales en matière de transports pour promouvoir un développement inclusif et durable dans la région de la CESAP

Réalisations escomptées (Secrétariat)	Indicateurs de succès
a) Renforcement des connaissances et des capacités des États membres leur permettant d'élaborer et d'appliquer des politiques et programmes de transport efficaces et durables, notamment aux fins de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement et de la sécurité routière	a) i) Nombre accru de politiques, programmes, projets et initiatives des gouvernements qui reflètent les principes ou recommandations de la CESAP en matière de transport, y compris la sécurité routière ii) Pourcentage des délégations participant aux activités de la CESAP qui disent avoir enrichi leurs connaissances et développé leur capacité d'élaborer et d'appliquer des politiques et programmes efficaces et durables en matière de transport
b) Renforcement de la capacité des États membres et des institutions financières internationales, à planifier des liaisons de transport intermodal international utilisant la Route d'Asie, le Chemin de fer transasiatique et d'autres initiatives lancées par la CESAP	b) i) Augmentation du nombre d'études de faisabilité au niveau national pour des projets d'investissement et d'amélioration de l'infrastructure des liaisons intermodales sur la Route d'Asie et le Chemin de fer transasiatique ii) Augmentation du nombre d'adhésions à des accords mondiaux, régionaux et sous-régionaux parmi les États membres de la CESAP
c) Renforcement de la capacité des États membres de la CESAP et du secteur privé à prendre des mesures pour améliorer l'efficacité des opérations et de la logistique des transports internationaux	c) i) Augmentation du nombre d'initiatives prises pour identifier et éliminer les goulets d'étranglement dans les chaînes logistiques de transport et pour faciliter les mouvements des personnes, des biens et des véhicules sur les axes de

	<p>transport et aux points de passage des frontières</p> <p>ii) Augmentation du nombre de trains-blocs de conteneurs et de services de transport intermodal prévus sur les réseaux de la Route d'Asie et du Chemin de fer transasiatique et sur les axes interrégionaux</p>
--	---

Stratégie

18. La responsabilité de ce sous-programme incomberait à la Division des transports. Son orientation stratégique découlerait principalement : des résolutions de l'Assemblée générale 60/5, 62/224 et 64/255 (Amélioration de la sécurité routière mondiale) et 61/212 (Résultats de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit); de la résolution 2004/6 du Conseil économique et social (Déclaration de Shanghai), et des résolutions de la Commission 60/4 (Accord intergouvernemental sur le Réseau de la Route d'Asie), 61/11 (Mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty), 62/4 (Accord intergouvernemental sur le Réseau du Chemin de fer transasiatique), 63/9 [Application de la Déclaration de Busan sur le développement des transports en Asie et dans le Pacifique et du Programme d'action régional pour le développement des transports en Asie et dans le Pacifique, phase I (2007-2011)], 64/4 (Application de la Déclaration de Séoul sur les partenariats public-privé pour le développement des infrastructures en Asie et dans le Pacifique) et 64/5 (Création du Forum des ministres asiatiques des transports). Il serait également tenu compte des résultats de la première Conférence ministérielle mondiale sur la sécurité routière, tenue à Moscou les 19 et 20 novembre 2009, et des réunions des ministres des transports organisées par la CESAP.

19. Le sous-programme aiderait les États membres à œuvrer en faveur de la réalisation de la vision d'un système efficace de transport et de logistique international, intermodal et intégré, propre à favoriser le développement des zones côtières, des arrière-pays et des pays sans littoral par l'introduction, notamment, de moyens d'accès physiques et de la connectivité dans le contexte d'un développement économique et social inclusif et durable. Le sous-programme serait réalisé en coopération avec d'autres organisations travaillant à développer les réseaux de transport de la région.

20. Au cours de la période biennale 2012-2013, le sous-programme serait axé sur la poursuite du développement des réseaux de la Route d'Asie et du Chemin de fer transasiatique, ainsi que sur la promotion de liaisons de transport eurasiatiques. Les activités comporteraient la fourniture de services de secrétariat pour les accords intergouvernementaux relatifs à ces réseaux dont le Secrétaire général est le dépositaire. Le sous-programme aiderait les pays membres à identifier les besoins et les priorités en matière d'investissement dans les transports, à traiter les obstacles non physiques, notamment aux points de passage des frontières, et à travailler à l'élaboration d'un accord intergouvernemental sur les ports secs reliés par une infrastructure routière, ferroviaire et fluviale à des ports maritimes et à des aéroports. L'application de stratégies pour promouvoir les ports secs en tant que pôles de croissance économique par l'amélioration de l'efficacité de la logistique, et la promotion du commerce inter- et intrarégional se poursuivrait également, ce qui permettrait de créer des emplois et de réduire la pauvreté. Dans le domaine de

sécurité routière, le sous-programme aiderait les pays membres à fixer et à s'efforcer d'atteindre des objectifs cibles et indicateurs en matière de sécurité grâce à une action de réseautage entre les organisations nationales et sous-régionales, et à donner suite aux demandes adressées aux commissions régionales dans les mandats mondiaux.

Sous-programme 4 **Environnement et développement**

Objectif de l'Organisation: Intégrer la durabilité environnementale dans le développement économique et social et renforcer la coopération régionale en matière d'environnement, d'énergie et de gestion des ressources en eau ainsi que de développement urbain, y compris la mise en œuvre de l'approche de la croissance verte ou croissance économique écologiquement durable et d'autres initiatives efficaces pour un développement inclusif et durable en Asie et dans le Pacifique

Réalizations escomptées (Secrétariat)	Indicateurs de succès
a) Meilleure compréhension et capacité accrue des pouvoirs publics locaux et nationaux et des autres parties prenantes s'agissant d'élaborer et d'exécuter des stratégies pour l'intégration de la durabilité environnementale au développement économique et social – y compris l'approche de la croissance verte et d'autres initiatives efficaces – et pour la planification et la gestion efficaces des ressources naturelles et la prise en compte des sexospécificités, aux fins de la réduction de la pauvreté et d'un développement inclusif et durable dans les zones urbaines et rurales	a) Nombre de mesures et actions définies et appliquées par les pouvoirs publics locaux et nationaux et d'autres parties prenantes pour la mise en œuvre de stratégies d'intégration de la durabilité environnementale dans le développement économique et social – y compris l'approche de la croissance verte et d'autres initiatives efficaces – et pour la planification et la gestion efficaces des ressources naturelles et la prise en compte des sexospécificités, aux fins de la réduction de la pauvreté et d'un développement inclusif et durable dans les zones urbaines et rurales.
b) Renforcement de la coopération régionale pour l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies permettant d'intégrer la durabilité environnementale dans le développement économique et social, y compris l'application de l'approche de la croissance verte et d'autres initiatives efficaces, de faciliter l'accès de tous à des services énergétiques modernes et à la sécurité énergétique, d'améliorer la gestion des ressources en eau et de promouvoir le développement urbain durable	b) Nombre de mesures prises par les États membres de la CESAP participant aux initiatives de coopération régionales de la CESAP sur l'intégration de la durabilité environnementale dans le développement économique et social, y compris l'application de l'approche de la croissance verte et d'autres initiatives efficaces, l'amélioration de l'accès de tous à des services énergétiques modernes et à la sécurité énergétique, l'amélioration de la gestion des ressources en eau et la promotion du développement urbain durable

c) Renforcement du consensus entre les États membres de la CESAP sur l'orientation régionale des stratégies d'intégration de la durabilité environnementale dans le développement économique et social, y compris l'application de l'approche de la croissance verte, l'utilisation rationnelle des ressources, la gestion efficace de l'énergie et de l'eau, le développement écologique des villes, ainsi que d'autres initiatives efficaces.	c) Nombre de documents issus de réunions indiquant un accord entre les États membres de la CESAP sur les questions relatives à l'intégration de la durabilité environnementale dans le développement économique et social, y compris l'application de l'approche de la croissance verte, l'utilisation rationnelle des ressources, la gestion efficace de l'énergie et de l'eau, le développement écologique des villes, ainsi que d'autres initiatives efficaces.
---	--

Stratégie

21. La responsabilité de ce sous-programme incomberait à la Division de l'environnement et du développement. Son orientation stratégique découle principalement des objectifs de développement convenus internationalement, notamment ceux figurant dans la Déclaration du Millénaire, dans le Document final du Sommet mondial de 2005, dans les documents issus d'autres conférences des Nations Unies et les accords internationaux sur l'environnement et le développement intervenus depuis 1992, en particulier le Plan de mise en œuvre de Johannesburg. Ce sous-programme prendrait appui sur les résultats obtenus par la CESAP au cours des années précédentes pour aider les pays de la région à intégrer la durabilité environnementale dans la politique de développement, y compris l'application de l'approche de la croissance verte et d'autres initiatives efficaces, le renforcement de la coopération régionale pour étendre à tous l'accès à des services énergétiques modernes, l'amélioration de la sécurité énergétique, la gestion efficace des ressources en énergie et en eau et le développement urbain durable. Le sous-programme permettrait de veiller à l'application des résolutions adoptées par les États membres de la CESAP, notamment les résolutions de la Commission 61/9 (Cinquième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique); 63/6 (Mise en œuvre de la coopération énergétique interpays pour renforcer la sécurité énergétique en vue du développement durable et élargir l'accès aux services énergétiques dans les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement), et 64/3 (Promouvoir les énergies renouvelables pour la sécurité énergétique et le développement durable en Asie et dans le Pacifique).

22. Le sous-programme aiderait les États membres de la Commission à intégrer la durabilité environnementale dans le développement économique et social, y compris l'application de l'approche de la croissance verte et d'autres initiatives efficaces, la planification et la gestion économes de la mise en valeur des ressources naturelles, notamment l'énergie et l'eau, et le développement urbain durable, en facilitant les initiatives régionales concertées, en servant de centre de connaissances pour le renforcement, aux niveaux régional, sous-régional et national, des capacités de toutes les parties prenantes, y compris la société civile. Il établirait aussi des liens étroits entre ses activités normatives et opérationnelles en mettant l'accent sur l'élaboration de stratégies innovantes et en répertoriant, analysant et diffusant les politiques envisageables et les bonnes pratiques. Ce programme aiderait par ailleurs à la formation, entre les différentes parties prenantes, d'un consensus sur les stratégies, les méthodes et la coopération aux niveaux régional.

23. Le sous-programme serait centré sur l'utilisation de méthodes innovantes et pragmatiques, y compris l'approche de la croissance verte et d'autres initiatives efficaces aux fins d'un développement inclusif et durable. Ces méthodes et initiatives encourageraient l'utilisation plus efficace des ressources, y compris l'énergie et l'eau, un accroissement des investissements au profit du capital naturel et du capital humain, et la dissociation du développement économique et social de la dégradation de l'environnement, y compris la pollution et les émissions de gaz à effet de serre aux niveaux régional et local. Elles contribueraient à réduire la pauvreté et l'inégalité entre les sexes et à offrir à tous, notamment aux pauvres, un meilleur accès aux infrastructures et services de base, et renforceraient la résilience des communautés urbaines et rurales face aux changements climatiques. À cet effet, le sous-programme établirait de nouveaux partenariats et créerait des synergies avec les organismes membres du Mécanisme de coordination régionale Asie-Pacifique et d'autres partenaires extérieurs au système des Nations Unies.

Sous-programme 5
Technologies de l'information et de la communication et
réduction des risques de catastrophe

Objectif de l'Organisation: Promouvoir les applications des technologies de l'information et de la communication et renforcer la coopération régionale afin de mieux réduire et gérer les risques de catastrophe, ainsi que les risques socioéconomiques qui y sont associés, aux fins d'un développement inclusif et durable en Asie et dans le Pacifique

Réalizations escomptées (Secrétariat)	Indicateurs de succès
<p>a) Amélioration de la capacité des décideurs à élaborer des politiques et stratégies pour les applications des technologies de l'information et de la communication (TIC) et pour la réduction efficace des risques de catastrophe, compte tenu des dimensions sexospécifiques pertinentes, aux fins d'un développement socioéconomique inclusif et durable</p>	<p>a) i) Pourcentage accru de décideurs qui indiquent qu'ils ont amélioré leurs connaissances et compétences en matière d'élaboration de politiques et stratégies sur les TIC et la réduction des risques de catastrophe, y compris la prise en compte des dimensions sexospécifiques</p> <p>ii) Augmentation du nombre des politiques, stratégies, programmes, projets et initiatives qui reflètent les principes et recommandations de la CESAP dans les domaines des TIC et de la réduction des risques de catastrophe</p>
<p>b) Développement du partage de connaissances entre les décideurs sur les stratégies et options efficaces pour la connectivité par les TIC et la réduction des risques de catastrophe, y compris les mesures d'adaptation aux changements climatiques</p>	<p>b) Augmentation du nombre des visiteurs du site Web de la CESAP donnant des informations sur les stratégies et options recommandées par la CESAP en matière de connectivité par les TIC et de réduction des risques de catastrophe, y compris les mesures d'adaptation aux changements climatiques</p>
<p>c) Renforcement des mécanismes de coopération régionale en matière de technologies de l'information et de la communication et de</p>	<p>c) Augmentation du nombre des États membres de la CESAP qui participent aux mécanismes de coopération régionale pour les TIC, y</p>

réduction des risques de catastrophe	compris les applications spatiales, et la réduction des risques de catastrophe
d) Amélioration des capacités institutionnelles dont disposent les États membres de la CESAP pour utiliser les technologies de l'information et de la communication aux fins du développement socioéconomique	<p>d) i) Pourcentage des participants aux activités du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement (CAPFTIC) qui affirment être mieux en mesure d'utiliser les TIC aux fins du développement socioéconomique</p> <p>ii) Augmentation du nombre des initiatives nationales de formation qui s'inspirent ou font usage des modules de formation élaborés par le CAPFTIC</p>

Stratégie

24. La responsabilité de ce sous-programme incomberait à la Division des technologies de l'information et de la communication et de la réduction des risques de catastrophe avec l'appui du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement (CAPFTIC). L'orientation stratégique du sous-programme découle principalement des résolutions de l'Assemblée générale 60/252 (Sommet mondial sur la société de l'information) et 64/200 (Stratégie internationale de prévention des catastrophes), et du Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015 : Pour des nations et des collectivités résilientes face aux catastrophes. Le cadre définissant l'orientation du sous-programme est également constitué par la résolution 2005/40 du Conseil économique et social sur l'établissement du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement, et par les résolutions de la Commission 62/5 (Construction de la société de l'information en Asie et dans le Pacifique), 62/7 (Renforcement de la coopération et de la coordination régionales en faveur des systèmes d'alerte rapide au tsunami au moyen du Fonds volontaire d'affectation spéciale multidonateurs pour un dispositif d'alerte rapide au tsunami dans l'océan Indien et en Asie du Sud-Est), et 64/2 (Coopération régionale en vue de l'application du Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015: renforcer la capacité de récupération des pays et des collectivités de la région de l'Asie et du Pacifique face aux catastrophes naturelles). Le sous-programme appuierait et renforcerait l'action de deux des organes subsidiaires de la Commission : le Comité des technologies de l'information et de la communication et le Comité de la réduction des risques de catastrophe, ce qui constituerait la base sur laquelle établir un consensus régional sur les mesures à prendre, en même temps qu'un mécanisme efficace pour contribuer à l'exécution des mandats mondiaux.

25. Le sous-programme continuerait à promouvoir la coopération et les partenariats régionaux pour l'amélioration de la connectivité par les technologies de l'information et de la communication, l'accent étant mis sur l'harmonisation des politiques pour le développement infrastructurel et l'accroissement des capacités télématiques et informatiques. Afin de promouvoir en Asie et dans le Pacifique l'objectif d'une société de l'information centrée sur l'homme, l'on s'emploierait à développer l'accès aux TIC et à accroître leur utilisation pour un développement socioéconomique inclusif et durable, notamment dans les pays les moins avancés et les autres pays ayant des besoins particuliers. La stratégie adoptée donnerait lieu à

une collaboration avec d'autres organismes intergouvernementaux compétents et avec les mécanismes régionaux existants pour traiter de la connectivité par les TIC et du renforcement des capacités et pour présenter aux États membres des analyses, options et recommandations de qualité aux fins du traitement des problèmes émergents de la région et du développement de la connectivité régionale. Les mesures prises s'accompagneraient d'activités de renforcement des capacités organisées par le CAPFTIC à l'intention des décideurs et des fonctionnaires des gouvernements. La capacité créée entre les principales parties prenantes en matière de TIC aiderait à optimiser l'utilisation des infrastructures et applications informatiques et télématiques aux fins du développement socioéconomique.

26. Le sous-programme améliorerait les capacités des États membres à créer des sociétés plus résilientes face aux catastrophes et à réduire les effets socioéconomiques des catastrophes. Il donnerait lieu à une collaboration avec les organisations et mécanismes régionaux existants pour favoriser la mise en place d'un portail Asie-Pacifique sur la réduction des risques de catastrophe et le développement à des fins de partage et d'analyse de l'information, et l'établissement d'un rapport Asie-Pacifique sur les catastrophes ; il offrirait aux États membres une analyse, des stratégies et options politiques de qualité en matière de réduction des risques de catastrophe, y compris les mesures pertinentes pour l'adaptation aux changements climatiques et le développement. Le sous-programme tirerait profit de l'avantage comparatif de la CESAP au sein des mécanismes sous-régionaux existants qui traitent des catastrophes liées aux cyclones tropicaux, ainsi que de son Programme régional pour les applications des techniques spatiales et du réseau mis en place parallèlement. On s'emploierait à promouvoir les mécanismes régionaux de coopération en matière de TIC, y compris les applications spatiales pour la réduction des risques de catastrophe, une attention particulière allant à la coopération Sud-Sud et aux possibilités de partenariats public-privé.

27. Pour appuyer ces initiatives, des partenariats stratégiques seraient établis avec l'Union internationale des télécommunications, la Télécommunauté Asie-Pacifique, la Stratégie internationale de réduction des catastrophes, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le Bureau des affaires spatiales et le Programme des Nations Unies pour le développement, ainsi qu'avec d'autres institutions compétentes du système des Nations Unies, des organisations régionales et sous-régionales, la société civile et le secteur privé.

Sous-programme 6 **Développement social**

Objectif de l'Organisation : renforcer la coopération régionale pour l'édification d'une société socialement inclusive qui assure protection, autonomisation et égalité à tous les groupes sociaux en Asie et dans le Pacifique

Réalisations escomptées (Secrétariat)	Indicateurs de succès
a) Meilleures connaissance et compréhension des tendances du développement social et de la population ainsi que des politiques et bonnes pratiques à cet égard dans la région comme base pour la prise de décisions efficaces de la part des États membres de la CESAP	a) i) Nombre de références faites par les États membres quant à l'utilité des options politiques, stratégies et bonnes pratiques en matière de développement social et de population présentées par la CESAP comme base pour la définition des politiques et la programmation

	<p>ii) Pourcentage des destinataires des publications et rapports de la CESAP qui disent mieux connaître et comprendre les tendances, politiques et bonnes pratiques en matière de développement social et de population</p>
<p>b) Renforcement de la coopération régionale et mise en œuvre des engagements internationaux pour la promotion de l'égalité entre les sexes et l'intégration sociale des groupes vulnérables en Asie et dans le Pacifique</p>	<p>b) i) Nombre de résolutions, décisions et recommandations adoptées par les États membres de la CESAP qui reflètent un consensus régional sur les moyens de faire progresser la mise en œuvre des engagements internationaux tendant à promouvoir l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes ainsi que l'intégration sociale des groupes vulnérables, y compris les handicapés, les personnes âgées et les jeunes</p> <p>ii) Nombre d'initiatives prises par les États membres de la CESAP en vue de créer des cadres régionaux et sous-régionaux de coopération pour promouvoir l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes ainsi que l'intégration sociale des groupes vulnérables, y compris les handicapés, les personnes âgées et les jeunes</p>
<p>c) Amélioration de la capacité des États membres à gérer les risques sociaux et les facteurs de vulnérabilité sociale et à mettre en œuvre des programmes efficaces de protection sociale et de prise en compte des sexospécificités, en particulier en faveur des groupes les plus vulnérables de la société</p>	<p>c) i) Pourcentage des participants des gouvernements qui indiquent avoir amélioré leurs connaissances et compétences grâce aux activités de formation et autres activités de renforcement des capacités organisées par la CESAP</p> <p>ii) Nombre d'activités de suivi au niveau des pays résultant des activités de formation et autres activités de renforcement des capacités organisées par la CESAP</p>

Stratégie

28. La responsabilité de ce sous-programme incomberait à la Division du développement social. Son orientation stratégique découle principalement des engagements pris aux réunions intergouvernementales pertinentes de l'ONU, notamment le Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social, le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le

développement, le Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement, la Déclaration et le Programme d'action de Beijing, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la Convention relative aux droits des personnes handicapées (résolution 61/106 de l'Assemblée générale), la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida (résolution S-26/2 de l'Assemblée générale), la Déclaration du Millénaire (résolution 55/2 de l'Assemblée générale) et le Document final du Sommet mondial de 2005 (résolution 60/1 de l'Assemblée générale). Les mandats régionaux définissant ce sous-programme comprennent le Cadre d'action du Millénaire de Biwako pour une société intégrée, sans obstacles et fondée sur le respect des droits au bénéfice des handicapés de l'Asie et du Pacifique ; le Plan d'action sur la population et la pauvreté adopté par la cinquième Conférence sur la population pour l'Asie et le Pacifique ; le Plan d'action de Macao sur le vieillissement pour l'Asie et le Pacifique ; et la Déclaration de Bangkok « Beijing+15 » (adoptée à la Réunion intergouvernementale de haut niveau pour l'Asie et le Pacifique chargée d'examiner la mise en œuvre à l'échelon régional du Programme d'action de Beijing et ses prolongements mondiaux et régionaux), et les autres résolutions pertinentes de la CESAP en matière de développement social.

29. Le sous-programme viserait à promouvoir le changement aux niveaux politique et institutionnel. Les principaux groupes cibles du sous-programme seraient les fonctionnaires et institutions des gouvernements, en particulier ceux qui ont la charge de la formulation, de l'exécution et de la gestion des politiques et programmes de développement social. La stratégie serait axée sur la recherche appliquée, l'analyse et la diffusion des résultats en matière de politiques, stratégies et programmes sociaux, qui permettraient d'étayer la prise de décisions par les pouvoirs publics. Les bonnes pratiques, s'agissant des systèmes de protection sociale et en particulier de ceux qui sont orientés vers les groupes les plus vulnérables de la société, seraient analysées et documentées en vue d'être adaptées et reproduites dans la région. L'accent serait mis sur le pouvoir mobilisateur de la Commission, en particulier pour promouvoir la coopération régionale et l'édification d'un consensus régional sur l'accélération de la mise en œuvre des engagements internationaux pour la promotion de l'égalité entre les sexes et l'intégration sociale des groupes vulnérables. On développerait les activités d'assistance technique aux pays en développement, notamment ceux qui sont dans des situations particulières, afin de renforcer les capacités nationales grâce au transfert de connaissances et de compétences sur une large gamme de problèmes de développement social. Le sous-programme adopterait une stratégie comportant plusieurs volets de manière à incorporer aux politiques et programmes des questions multisectorielles telles que la sensibilité à l'égalité entre les sexes et l'approche fondée sur les droits. Les partenariats seraient renforcés avec divers groupes, notamment les organisations de la société civile et les instituts de recherche. Les activités du sous-programme feraient l'objet d'une étroite coordination avec d'autres organismes des Nations Unies et organisations internationales afin de réaliser des synergies et d'obtenir un meilleur impact dans la région.

Sous-programme 7 **Statistiques**

Objectif de l'Organisation: Améliorer l'utilisation des statistiques pour étayer la prise de décisions, et établir et diffuser des statistiques de qualité pour le développement inclusif et durable de la région de la CESAP

Réalisations escomptées (Secrétariat)	Indicateurs de succès
a) Meilleure compréhension, chez les décideurs et dans le public, des tendances du développement dans la région de la CESAP,	a) Pourcentage des statisticiens et décideurs nationaux qui estiment que les analyses de la CESAP sont pertinentes et utiles pour suivre les

s'agissant notamment des progrès dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement	grandes tendances du développement et prendre des décisions sur les politiques connexes
b) Amélioration de l'accès des décideurs et du public à des données comparables sur les indicateurs démographiques, économiques, sociaux et environnementaux déterminants pour la région de la CESAP	b) (i) Augmentation des téléchargements en ligne des données statistiques produites par la CESAP (ii) Pourcentage des décideurs qui indiquent qu'ils ont utilisé des publications de la CESAP ou une base de données en ligne de la CESAP comme sources d'information statistique pour suivre les grandes tendances du développement et prendre des décisions sur les politiques connexes
c) Renforcement de la capacité des systèmes statistiques nationaux des États membres de la CESAP à recueillir, produire, diffuser et utiliser des statistiques conformément aux normes convenues internationalement et aux bonnes pratiques	c) Pourcentage des participants aux activités pertinentes de la CESAP qui indiquent qu'ils ont pu appliquer les connaissances acquises pour mieux présenter et utiliser des données comparables
d) Renforcement de la capacité des bureaux nationaux de statistique de la région de la CESAP à recueillir, produire, diffuser et analyser des données conformément aux normes convenues internationalement et aux bonnes pratiques	d) Pourcentage des stagiaires de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique (ISAP) qui disent être mieux à même de prendre des mesures pour améliorer la qualité des données et des services fournis par les bureaux nationaux de statistique

Stratégie

30. La responsabilité de ce sous-programme incomberait à la Division de statistique, avec l'appui de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique. Son orientation stratégique découle principalement de la Déclaration du Millénaire (résolution 55/2 de l'Assemblée générale) et du Document final du Sommet mondial de 2005 (résolution 60/1 de l'Assemblée générale), notamment pour ce qui est du suivi des objectifs de développement convenus internationalement, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement. Ce sous-programme résulte également de mandats fixés par les résolutions du Conseil économique et social 2005/13 (Programme mondial de recensements de la population et des logements de 2010), 2005/36 (Statuts de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique), et 2006/6 (Renforcement des capacités statistiques), ainsi que des résolutions de la Commission 62/10 (Renforcer les capacités statistiques en Asie et dans le Pacifique) et 65/2 (Coopération technique régionale et renforcement des capacités pour le développement statistique en Asie et dans le Pacifique). L'objectif de ce sous-programme serait atteint grâce à un ensemble équilibré d'activités normatives, analytiques et de coopération technique visant à améliorer l'établissement et la diffusion, par les systèmes statistiques nationaux, de données démographiques, sociales, économiques et environnementales essentielles,

ventilées par sexe s'il y a lieu, y compris les indicateurs des Objectifs du Millénaire pour le développement, et à encourager l'utilisation de ces données par les responsables politiques et le public dans la région de l'Asie et du Pacifique, conformément aux normes convenues internationalement et aux bonnes pratiques.

31. Au cours de la période biennale 2012-2013, le sous-programme continuerait à : a) promouvoir l'utilisation des statistiques pour étayer la prise de décisions; b) appuyer l'établissement de statistiques démographiques, économiques, sociales et environnementales dans la région de l'Asie et du Pacifique; c) faciliter l'application des normes internationales existantes ou nouvelles, y compris les nouvelles classifications économiques et sociales et le Système révisé de comptabilité nationale; d) continuer à renforcer la capacité des bureaux nationaux de statistique à recueillir, produire, diffuser et analyser des données conformément aux normes convenues internationalement et aux bonnes pratiques ; et e) renforcer la coopération et l'échange d'informations statistiques aux niveaux régional et interrégional. Le sous-programme mettrait notamment l'accent sur l'amélioration de la disponibilité et de la qualité des données permettant de mesurer les progrès accomplis dans les domaines tels que l'inclusion sociale et l'égalité entre les sexes. En outre, il permettrait de renforcer la diffusion des données en faisant paraître des publications et en donnant aux pays de la région de la CESAP accès à des bases de données en ligne.

32. Pour renforcer la cohérence au niveau du système des Nations Unies et la coordination entre les institutions internationales, la CESAP travaillerait en étroite collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat et d'autres entités des Nations Unies, les banques et les fonds de développement, des organisations régionales et sous-régionales et d'autres partenaires et réseaux statistiques.

Sous-programme 8

Activités sous-régionales pour le développement

Composante 1: Activités sous-régionales pour le développement dans le Pacifique

Objectif de l'organisation: Mieux intégrer les principes et pratiques du développement inclusif et durable dans les processus nationaux de planification et de mise en œuvre des politiques dans les pays insulaires en développement du Pacifique

Réalisations escomptées (Secrétariat)	Indicateurs de succès
a) Renforcement de la capacité des gouvernements des Îles du Pacifique à formuler et mettre en œuvre des politiques et pratiques de développement inclusif et durable	a) Nombre de demandes de conseils sur les politiques de développement inclusif et durable émanant des gouvernements des pays insulaires du Pacifique auxquelles la CESAP apporte une réponse accueillie favorablement
b) Les pays insulaires en développement du Pacifique sont mieux à même d'influencer les processus régionaux dans la région de l'Asie et du Pacifique	b) i) Nombre de préoccupations des pays insulaires du Pacifique qui font l'objet d'un examen à des réunions ou dans des études et publications de la CESAP ii) Participation des délégations des pays insulaires du Pacifique aux réunions de la CESAP

c) Les mécanismes et cadres institutionnels de coopération régionale sont renforcés de manière à promouvoir l'intégration régionale et le développement équitable	c) Nombre d'initiatives de collaboration facilitées par la CESAP en matière d'intégration régionale et de développement équitable faisant appel aux États membres, à la société civile et à d'autres partenaires principaux de développement du Pacifique
---	---

Composante 2: Activités sous-régionales pour le développement en Asie de l'Est et du Nord-Est

Objectif de l'Organisation: Traiter efficacement les problèmes prioritaires de la sous-région de l'Asie de l'Est et du Nord-Est dans la formulation et la mise en œuvre de politiques de développement inclusif et durable pour la réalisation des objectifs de développement convenus internationalement, notamment les Objectifs du Millénaire pour le développement

Réalisations escomptées (Secrétariat)	Indicateurs de succès
a) Renforcement de la capacité des États membres de la CESAP à formuler et mettre en œuvre des politiques et programmes de développement, comportant notamment une dimension sexospécifique, pour traiter les questions ci-après : développement durable, croissance verte et rendement énergétique ; technologies de l'information et de la communication, réduction et gestion des risques de catastrophe ; réduction de la pauvreté et développement de l'infrastructure	a) Augmentation du pourcentage des participants qui affirment avoir trouvé les activités de la CESAP pertinentes et utiles aux fins de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques et programmes, comportant notamment une dimension sexospécifique, pour traiter les grands problèmes prioritaires en Asie de l'Est et du Nord-Est
b) Renforcement du partage de connaissances et des partenariats entre les États membres, la société civile et d'autres partenaires de développement concernés pour traiter les problèmes prioritaires de l'Asie de l'Est et du Nord-Est et ainsi appuyer la réalisation des objectifs de développement convenus internationalement, notamment les Objectifs du Millénaire pour le développement	b) i) Pourcentage des États membres qui font état d'un renforcement de la collaboration pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, entre les États membres, la société civile et d'autres partenaires de développement concernés en Asie de l'Est et du Nord-Est ii) Augmentation du nombre d'institutions partenaires d'Asie de l'Est et du Nord-Est qui participent aux activités de partage des connaissances facilitées par la CESAP

Composante 3: Activités sous-régionales pour le développement en Asie du Nord et en Asie centrale

Objectif de l'Organisation: Traiter efficacement les problèmes prioritaires de la sous-région de l'Asie du Nord et de l'Asie centrale dans la formulation et la mise en œuvre de politiques de développement inclusif et durable pour la réalisation des objectifs de développement convenus internationalement, notamment les Objectifs du Millénaire pour le développement

Réalisations escomptées (Secrétariat)	Indicateurs de succès
<p>a) Renforcement de la capacité des États membres de la CESAP à formuler et mettre en œuvre des politiques et programmes de développement, comportant notamment une dimension sexospécifique, pour traiter les problèmes de la facilitation des transports et du commerce, de l'eau, de l'énergie, et de l'environnement</p>	<p>a) Augmentation du pourcentage des participants qui disent avoir trouvé les activités de la CESAP pertinentes et utiles aux fins de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques et programmes, comportant notamment une dimension sexospécifique, pour traiter les grands problèmes prioritaires en Asie du Nord et en Asie centrale</p>
<p>b) Renforcement du partage de connaissances et des partenariats entre les États membres, la société civile et d'autres partenaires concernés de développement pour traiter les grands problèmes prioritaires en Asie du Nord et en Asie centrale afin de favoriser la réalisation des objectifs de développement convenus internationalement, notamment les Objectifs du Millénaire pour le développement</p>	<p>b) i) Pourcentage des États membres qui indiquent un progrès de la collaboration pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement entre les États membres, la société civile et d'autres partenaires concernés de développement en Asie du Nord et en Asie centrale</p> <p>ii) Nombre accru d'institutions partenaires d'Asie du Nord et d'Asie centrale qui participent aux activités de partage des connaissances organisées par la CESAP</p>

Composante 4: Activités sous-régionales pour le développement en Asie du Sud et du Sud-Ouest

Objectif de l'Organisation: Traiter efficacement les problèmes prioritaires de la sous-région de l'Asie du Sud et du Sud-Ouest dans la formulation et la mise en œuvre de politiques de développement inclusif et durable pour la réalisation des objectifs de développement convenus internationalement, notamment les Objectifs du Millénaire pour le développement

Réalizations escomptées (Secrétariat)	Indicateurs de succès
<p>a) Augmentation de la capacité des États membres de la CESAP à formuler et mettre en œuvre des politiques et programmes de développement, comportant notamment une dimension sexospécifique, pour traiter des lacunes dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, développement infrastructurel, de la facilitation du commerce et des transports, de la réduction des risques de catastrophe, de l'énergie et de la sécurité alimentaire</p>	<p>a) Augmentation du pourcentage des participants qui affirment avoir trouvé les activités de la CESAP pertinentes et utiles aux fins de l'élaboration de politiques et programmes, comportant notamment une dimension sexospécifique, pour traiter les grands problèmes prioritaires en Asie du Sud et du Sud-Ouest</p>
<p>b) Renforcement du partage de connaissances et des partenariats entre les États membres, la société civile et d'autres partenaires de développement concernés afin de favoriser la réalisation des Objectifs de développement convenus internationalement, notamment les Objectifs du Millénaire pour le développement, en Asie du Sud et du Sud-Ouest</p>	<p>b) i) Pourcentage des États membres qui indiquent un progrès de la collaboration pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement entre les États membres, la société civile et d'autres partenaires concernés de développement en Asie du Sud et du Sud-Ouest</p> <p>ii) Augmentation du nombre des institutions partenaires d'Asie du Sud et du Sud-Ouest qui participent aux activités de partage des connaissances organisées par la CESAP</p>

Composante 5: Activités sous-régionales pour le développement en Asie du Sud-Est

Objectif de l'Organisation: Traiter efficacement les problèmes prioritaires de la sous-région de l'Asie du Sud-Est dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques de développement inclusif et durable pour la réalisation des objectifs de développement convenus internationalement, notamment les Objectifs du Millénaire pour le développement

Réalizations escomptées (Secrétariat)	Indicateurs de succès
<p>a) Renforcement de la capacité des États membres de la CESAP à formuler et mettre en œuvre des politiques et programmes de développement, comportant notamment une dimension sexospécifique, pour traiter les problèmes prioritaires en Asie du Sud-Est, notamment dans les domaines de l'alerte rapide, de la réduction des risques de catastrophe et de la connectivité</p>	<p>a) Augmentation du pourcentage des participants qui affirment avoir trouvé les activités de la CESAP pertinentes et utiles aux fins de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques et programmes, comportant notamment une dimension sexospécifique, pour traiter les grands problèmes prioritaires en Asie du Sud-Est</p>

<p>b) Renforcement des partenariats et du partage de connaissances entre les États membres, la société civile et d'autres partenaires de développement concernés pour traiter les grands problèmes prioritaires en Asie du Sud-Est afin de favoriser la réalisation des objectifs de développement convenus internationalement, notamment les Objectifs du Millénaire pour le développement</p>	<p>b) (i) Nombre accru d'initiatives de collaboration facilitées par la CESAP auxquelles participent les États membres, la société civile et d'autres grands partenaires de développement en Asie du Sud-Est</p> <p>(ii) Augmentation du nombre des institutions partenaires d'Asie du Sud-Est qui participent aux activités de partage des connaissances organisées par la CESAP</p>
---	---

Stratégie

33. La responsabilité globale de la coordination des travaux au titre de ce sous-programme incomberait au Bureau de la Secrétaire exécutive. Les activités seraient exécutées par les bureaux sous-régionaux pour le Pacifique, l'Asie de l'Est et du Nord-Est, l'Asie du Nord et l'Asie centrale, l'Asie du Sud et du Sud-Ouest, et pour les activités de la sous-région de l'Asie du Sud-Est, par les divisions concernées du siège de la CESAP à Bangkok. Le mandat et l'orientation stratégique du sous-programme découlent des objectifs de développement convenus internationalement, y compris les Objectifs du Millénaire pour le développement, le Document final du Sommet mondial de 2005, le Plan d'application du Sommet mondial sur le développement durable, le Programme d'action d'Almaty et la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement des petits États insulaires en développement. La mise en œuvre du sous-programme se ferait aussi en étroite coordination avec le Programme spécial des Nations Unies pour les économies d'Asie centrale.

34. Étant donné l'étendue et la diversité de la région de l'Asie et du Pacifique, le sous-programme aurait pour effet de renforcer la présence et la position stratégique de la Commission à l'échelon sous-régional et de permettre de mieux cibler et exécuter les programmes correspondant aux grandes priorités des États membres des cinq sous-régions. Le sous-programme constituerait une base importante pour renforcer la coopération régionale dans les principaux domaines de développement économique et social, et permettrait d'assurer la prise en compte des besoins et des orientations de la sous-région dans la promotion d'une coopération régionale plus large en Asie et dans le Pacifique.

35. Le sous-programme permettrait de concrétiser davantage encore les travaux analytiques et normatifs de la Commission et d'appuyer le renforcement des capacités grâce à la coopération technique, y compris la coopération Sud-Sud et triangulaire, entre les États membres de la CESAP, et à la fourniture, sur demande, de services consultatifs. L'accent serait mis sur le partage de connaissances et le réseautage, y compris la diffusion de bonnes pratiques pour adaptation et reproduction, et sur l'échange de données d'expérience. Le sous-programme donnerait lieu à la collecte de données et à la réalisation d'analyses sous-régionales portant sur une sélection de questions prioritaires afin de permettre au secrétariat de présenter des produits de connaissances plus fouillés et de plus large portée.

36. Chacune des composantes du sous-programme reflète les besoins particuliers de la sous-région concernée, dans le contexte des cadres de coopération sous-régionale et du paysage institutionnel existants. À l'appui de la mise en œuvre du

sous-programme, la CESAP conclurait des partenariats stratégiques avec d'autres institutions intergouvernementales et acteurs de développement de première importance dans les sous-régions et élaborerait et exécuterait ses programmes de manière cohérente et coordonnée dans l'esprit de l'action menée par l'ONU selon la formule «Unis dans l'action», en utilisant toutes les possibilités du système de développement des Nations Unies aux niveaux sous-régional et national afin de combler les principales lacunes du développement.

Annexe

Textes portant autorisation

Résolutions de l'Assemblée générale

- 55/2 Déclaration du Millénaire (tous les sous-programmes)
- 55/279 Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 (tous les sous-programmes)
- 57/253 Sommet mondial pour le développement durable (tous les sous-programmes)
- 57/270
A et B Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social (tous les sous-programmes)
- 58/201 Programme d'action d'Almaty : partenariats conçus pour répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et créer un nouveau cadre mondial pour la coopération en matière de transport en transit entre les pays en développement sans littoral et de transit (sous-programmes 2, 3 et 8)
- 59/250 Examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (tous les sous-programmes)
- 60/1 Document final du Sommet mondial de 2005 (tous les sous-programmes)
- 60/188 Mise en œuvre et suivi des textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement (sous-programmes 1, 2 et 6)
- 60/204 Rôle de l'Organisation des Nations Unies s'agissant de promouvoir le développement dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance (tous les sous-programmes)
- 60/205 Science et technique au service du développement (tous les sous-programmes)
- 60/215 Vers des partenariats mondiaux (tous les sous-programmes)
- 60/228 Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés : réunion de haut niveau sur l'examen global approfondi à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 (tous les sous-programmes)
- 61/1 Déclaration adoptée à l'issue de la réunion de haut niveau tenue par l'Assemblée générale à sa soixante et unième session sur l'examen global approfondi à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 (tous les sous-programmes)

- 61/4 Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de coopération économique de la mer Noire (tous les sous-programmes)
- 61/12 Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de coopération économique (tous les sous-programmes)
- 61/16 Renforcement du Conseil économique et social (tous les sous-programmes)
- 61/46 Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (tous les sous-programmes)
- 61/48 Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Forum des îles du Pacifique (tous les sous-programmes)
- 61/49 Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de la Conférence islamique (tous les sous-programmes)
- 61/169 Le droit au développement (tous les sous-programmes)
- 61/207 Rôle de l'Organisation des Nations Unies s'agissant de promouvoir le développement dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance (tous les sous-programmes)
- 61/210 Intégration de l'économie des pays en transition à l'économie mondiale (sous-programmes 1 et 2)
- 61/266 Multilinguisme (tous les sous-programmes)
- 62/187 Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey (sous-programmes 1, 2 et 6)
- 62/208 Examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (tous les sous-programmes)
- 62/209 Coopération Sud-Sud (tous les sous-programmes)
- 62/211 Vers des partenariats mondiaux (tous les sous-programmes)
- 63/200 Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Forum des îles du Pacifique (tous les sous-programmes)
- 63/227 Mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 (tous les sous-programmes)
- 63/228 Groupes de pays en situation particulière : mesures spécifiques répondant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral : résultats de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit (tous les sous-programmes)

- 63/232 Activités opérationnelles de développement (tous les sous-programmes)
- 63/239 Déclaration de Doha sur le financement du développement : document final de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey (sous-programmes 1, 2, 4 et 6)
- 63/281 Les changements climatiques et leurs répercussions éventuelles sur la sécurité (sous-programmes 4, 5 et 8)
- 64/172 Le droit du développement (tous les sous-programmes)
- 64/193 Suivi et mise en œuvre du Consensus de Monterrey et du texte issu de la Conférence d'examen de 2008 (Déclaration de Doha sur le financement du développement) (sous-programmes 1, 2, 4 et 6)
- 64/210 Rôle des Nations Unies s'agissant de promouvoir le développement dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance (tous les sous-programmes)
- 64/212 Science et technique au service du développement (tous les sous-programmes)
- 64/214 Groupes de pays en situation particulière : mesures spécifiques répondant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral : résultats de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit (tous les sous-programmes)
- 64/220 Activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (tous les sous-programmes)
- 64/221 Coopération Sud-Sud (tous les sous-programmes)
- 64/223 Vers des partenariats mondiaux (tous les sous-programmes)

Résolutions et décisions du Conseil économique et social

- 37 (IV) Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient (tous les sous-programmes)
- 1895 (LVII) Changement de nom de la « Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient » en « Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique » (tous les sous-programmes)
- 1998/46 Mesures complémentaires pour restructurer et revitaliser l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes (tous les sous-programmes)
- 2004/6 Déclaration de Shanghai (tous les sous-programmes)

- 2004/7 Mise en œuvre des projets de coopération technique de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (tous les sous-programmes)
- 2005/305 Favoriser la coordination et le regroupement des travaux des commissions techniques (tous les sous-programmes)
- 2006/4 La croissance économique durable pour le développement social, notamment l'élimination de la pauvreté et de la faim (sous-programmes 1 et 6)
- 2006/14 Progrès accomplis dans l'application de la résolution 59/250 de l'Assemblée générale relative à l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (tous les sous-programmes)
- 2007/2 Le rôle du système des Nations Unies dans la promotion du plein emploi productif et d'un travail décent pour tous (tous les sous-programmes)
- 2007/29 Rôle du Conseil économique et social dans l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, compte tenu des dispositions des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, notamment la résolution 61/16 (tous les sous-programmes)
- 2007/30 Suite donnée à la Conférence internationale sur le financement du développement (sous-programmes 1, 2 et 6)
- 2007/31 Application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 (tous les sous-programmes)
- 2007/33 Intégration d'une perspective sexospécifique dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies (tous les sous-programmes)
- 2008/7 Restructuration de l'appareil de conférence de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (tous les sous-programmes)
- 2008/29 Rôle du Conseil économique et social dans l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, compte tenu des dispositions des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, notamment la résolution 61/16 (tous les sous-programmes)
- 2008/36 Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies (sous-programmes 5 et 6)
- 2008/37 Application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 (tous les sous-programmes)

- 2009/1 Progrès accomplis dans l'application de la résolution 62/208 de l'Assemblée générale sur l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (tous les sous-programmes)
- 2009/28 Le rôle du système des Nations Unies dans la mise en œuvre de la déclaration ministérielle sur les objectifs convenus et les engagements pris sur le plan international en ce qui concerne le développement durable, adoptée à l'issue du débat de haut niveau du Conseil économique et social tenu lors de sa session de fond de 2008 (tous les sous-programmes)
- 2009/30 Mise en place d'un processus intergouvernemental ouvert, renforcé et plus efficace pour assurer le suivi de la question du financement du développement (sous-programmes 1 et 2)
- 2009/31 Application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 (tous les sous-programmes)

Résolutions de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

- 59/3 Application au niveau régional du Cadre d'action de Biwako pour une société intégrée, sans obstacles et fondée sur le respect des droits au bénéfice des handicapés de l'Asie et du Pacifique durant la Décennie pour les handicapés (2003-2012) (sous-programmes 6 et 7)
- 59/4 Mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la Décennie 2001-2010 (tous les sous-programmes)
- 60/1 Déclaration de Shanghai (tous les sous-programmes)
- 60/3 Mise en œuvre des projets de coopération technique de la CESAP (tous les sous-programmes)
- 61/1 Examen à mi-parcours du fonctionnement de l'appareil de conférence de la Commission (tous les sous-programmes)
- 61/9 Cinquième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique (sous-programmes 4 et 5)
- 61/10 Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale du 18 mai 2005 (sous-programmes 6 et 7)
- 62/1 Réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement dans la région de la CESAP (tous les sous-programmes)
- 62/2 Déclaration de Jakarta sur le renforcement de la coopération régionale pour le développement des infrastructures, y compris en rapport avec la gestion des catastrophes (sous-programmes 1, 3, 4 et 5)
- 62/11 Mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 (tous les sous-programmes)

- 62/12 Renforcement des pays et territoires insulaires en développement du Pacifique par la coopération régionale (sous-programmes 3, 4 et 5)
- 63/1 Déclaration d'Almaty: Commémoration du sixantième anniversaire de la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique (tous les sous-programmes)
- 63/3 Examen de l'appareil de conférence de la Commission (tous les sous-programmes)
- 63/4 Réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement dans la région de la CESAP (tous les sous-programmes)
- 63/5 Examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty: partenariats conçus pour répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et créer un nouveau cadre mondial pour la coopération en matière de transport en transit entre les pays en développement sans littoral et de transit (sous-programmes 2 et 3)
- 64/1 Restructuration de l'appareil de conférence de la Commission (tous les sous-programmes)
- 64/6 Réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement dans la région de la CESAP (tous les sous-programmes)
- 65/1 Application du Document final de Bali pour faire face aux crises alimentaire, énergétique et financière (sous-programmes 1 et 4)
- 65/3 Réunion intergouvernementale de haut niveau sur l'examen final de la mise en œuvre de la Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés (2003-2012) (sous-programmes 6 et 7)
- 65/6 Appui à la création d'un groupe international de réflexion des pays en développement sans littoral (tous les sous-programmes)

Sous-programme 1

Politiques macroéconomiques et développement inclusif

Résolutions de l'Assemblée générale

- 60/186 Système financier international et développement
- 61/157 Droits de l'homme et extrême pauvreté
- 61/188 Crise de la dette extérieure et développement
- 61/213 Mise en œuvre de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (1997-2006)
- 61/214 Rôle du microcrédit et de la microfinance dans l'élimination de la pauvreté
- 63/277 Organisation par l'Organisation des Nations Unies d'une conférence au plus haut niveau sur la crise économique et financière mondiale et sur son impact sur le développement

63/303 Document final de la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement

64/190 Système financier international et développement

Résolutions du Conseil économique et social

2005/39 Centre pour la réduction de la pauvreté par le développement des cultures secondaires en Asie et dans le Pacifique

2005/45 Promotion d'une approche intégrée du développement rural dans les pays en développement en vue d'éliminer la pauvreté et d'assurer un développement durable

2007/36 Alliance des Nations Unies entre secteur public et secteur privé pour le développement rural

Résolutions de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

61/5 Centre pour la réduction de la pauvreté par le développement des cultures secondaires en Asie et dans le Pacifique

64/7 Financement de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015 dans la région de la CESAP

65/1 Application du Document final de Bali pour faire face aux crises alimentaire, énergétique et financière

65/4 Renforcement du Centre pour la réduction de la pauvreté par le développement des cultures secondaires en Asie et dans le Pacifique

Sous-programme 2
Commerce et investissement

Résolutions de l'Assemblée générale

62/184 Commerce international et développement

63/203 Commerce international et développement

64/188 Commerce international et développement

Résolutions du Conseil économique et social

2005/37 Statuts du Centre des Nations Unies pour le génie et la machine agricoles en Asie et dans le Pacifique

2005/38 Statuts du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie

Résolutions de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

61/3 Statuts du Centre des Nations Unies pour le génie et la machine agricoles en Asie et dans le Pacifique

- 61/4 Statuts du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie
- 62/6 Gérer la mondialisation par le renforcement de la coopération régionale dans les domaines du commerce et des investissements

Sous-programme 3
Transports

Résolutions de l'Assemblée générale

- 60/5 Amélioration de la sécurité routière mondiale
- 61/212 Groupes de pays en situation particulière: mesures spécifiques répondant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral: résultats de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit
- 62/244 Amélioration de la sécurité routière mondiale
- 64/255 Amélioration de la sécurité routière mondiale

Résolutions du Conseil économique et social

- 2007/6 Travaux du Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses et du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

Résolutions de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

- 60/4 Accord intergouvernemental sur le réseau de la Route d'Asie
- 61/11 Mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty: répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et créer un nouveau cadre mondial pour la coopération en matière de transport en transit entre les pays en développement sans littoral et de transit
- 62/4 Accord intergouvernemental sur le Réseau du Chemin de fer transasiatique
- 63/9 Application de la Déclaration de Busan sur le développement des transports en Asie et dans le Pacifique et du Programme d'action régional pour le développement des transports en Asie et dans le Pacifique, phase I (2007-2011)
- 64/4 Application de la Déclaration de Séoul sur les partenariats public-privé pour le développement des infrastructures en Asie et dans le Pacifique
- 64/5 Création du Forum des ministres asiatiques des transports

Sous-programme 4
Environnement et développement

Résolutions de l'Assemblée générale

- 58/217 Décennie internationale d'action, « L'eau, source de vie », 2005-2015
- 59/228 Activités entreprises au cours de l'Année internationale de l'eau douce (2003), préparatifs de la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau, source de vie » (2005-2015), et autres initiatives de mise en valeur durable des ressources en eau
- 60/197 Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures
- 60/199 Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables, y compris l'application du Programme solaire mondial
- 61/195 Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable
- 61/206 Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)
- 62/189 Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable
- 64/198 Examen approfondi à mi-parcours de la mise en œuvre de la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau, source de vie » (2005-2015)
- 64/206 Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables
- 64/207 Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)
- 64/236 Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable

Résolutions du Conseil économique et social

- 2006/49 Rapport du Forum des Nations Unies sur les forêts sur les travaux de sa sixième session

Résolutions de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

- 63/6 Mise en œuvre de la coopération énergétique inter pays pour renforcer la sécurité énergétique en vue du développement durable et élargir

l'accès aux services énergétiques dans les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement

- 64/3 Promouvoir les énergies renouvelables pour la sécurité énergétique et le développement durable en Asie et dans le Pacifique

Sous-programme 5

Technologies de l'information et de la communication et réduction des risques de catastrophe

Résolutions de l'Assemblée générale

- 59/233 Catastrophes naturelles et vulnérabilité
- 60/195 Stratégie internationale de prévention des catastrophes
- 60/196 Catastrophes naturelles et vulnérabilité
- 60/252 Sommet mondial sur la société de l'information
- 61/110 Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence
- 61/131 Coopération internationale en matière d'aide humanitaire à la suite de catastrophes naturelles : de la phase des secours à celle de l'aide au développement
- 61/132 Renforcement des secours d'urgence et des activités de relèvement, de reconstruction et de prévention à la suite du tsunami catastrophique survenu dans l'océan Indien
- 61/198 Stratégie internationale de prévention des catastrophes
- 61/200 Catastrophes naturelles et vulnérabilité
- 62/92 Coopération internationale en matière d'aide humanitaire à la suite de catastrophes naturelles: de la phase des secours à celle de l'aide au développement
- 62/192 Stratégie internationale de prévention des catastrophes
- 64/200 Stratégie internationale de prévention des catastrophes
- 64/251 Coopération internationale en matière d'aide humanitaire à la suite de catastrophes naturelles : de la phase des secours à celle de l'aide au développement

Résolutions du Conseil économique et social

- 2005/40 Établissement du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et des communications pour le développement

- 2006/46 Mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information et réexamen de la Commission de la science et de la technique au service du développement
- 2007/8 Circulation de l'information pour le suivi du Sommet mondial sur la société de l'information
- 2008/3 Bilan de la mise en œuvre et du suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information

Résolutions de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

- 61/6 Établissement du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement
- 62/5 Construire la société de l'information en Asie et dans le Pacifique
- 62/7 Renforcement de la coopération et de la coordination régionales en faveur des systèmes d'alerte rapide au tsunami au moyen du Fonds volontaire d'affectation spéciale multidonateurs pour un dispositif d'alerte rapide au tsunami dans l'océan Indien et en Asie du Sud-Est
- 63/10 Examen des modalités de coopération régionale pour la gestion des catastrophes naturelles, en particulier l'établissement d'un Centre Asie-Pacifique pour la gestion des catastrophes à l'aide des technologies de l'information, de la communication et de l'espace
- 64/2 Coopération régionale en vue de l'application du Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015: renforcer la capacité de récupération des pays et des collectivités de la région de l'Asie et du Pacifique face aux catastrophes naturelles
- 64/10 Examen des détails opérationnels de l'étude de faisabilité de l'établissement du Centre Asie-Pacifique pour la gestion des catastrophes à l'aide des technologies de l'information, de la communication et de l'espace
- 65/5 Examen des détails opérationnels de l'étude de faisabilité de l'établissement en République islamique d'Iran du Centre Asie-Pacifique pour la gestion des catastrophes à l'aide des technologies de l'information, de la communication et de l'espace

Sous-programme 6
Développement social

Résolutions de l'Assemblée générale

- S-26/2 Déclaration d'engagement sur le VIH/sida
- 58/142 Participation des femmes à la vie politique
- 58/145 Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
- 59/27 Intensification du renforcement des capacités dans le secteur de la santé publique à travers le monde

- 59/149 Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation : l'éducation pour tous
- 59/165 Mesures à prendre en vue d'éliminer les crimes d'honneur commis contre les femmes et les filles
- 59/167 Élimination de toutes les formes de violence contre les femmes, y compris les crimes définis dans le document final issu de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale, intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle »
- 59/248 Étude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement
- 60/2 Politiques et programmes mobilisant les jeunes
- 60/35 Intensification du renforcement des capacités dans le secteur de la santé publique à travers le monde
- 60/131 Mise en œuvre du Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées : réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement relatifs aux personnes handicapées
- 60/133 Suite donnée à la célébration du dixième anniversaire de l'Année internationale de la famille et au-delà
- 60/135 Suite donnée à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement
- 60/136 Étude approfondie de toutes les formes de violence à l'égard des femmes
- 60/138 Amélioration de la condition de la femme en milieu rural
- 60/139 Violence à l'égard des travailleuses migrantes
- 60/210 Participation des femmes au développement
- 60/230 Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
- 60/262 Déclaration politique sur le VIH/sida
- 61/106 Convention relative aux droits des personnes handicapées
- 61/140 Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation: l'éducation pour tous
- 61/141 Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale
- 61/143 Intensification de l'action menée pour éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes
- 61/144 Traite des femmes et des filles

- 61/145 Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale
- 61/165 Protection des migrants
- 61/208 Migrations internationales et développement
- 62/133 Intensification de l'action menée pour éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes
- 62/205 Deuxième décennie des Nations Unies pour l'éradication de la pauvreté
- 62/206 Participation des femmes au développement
- 64/130 Politiques et programmes mobilisant les jeunes
- 64/131 Réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement relatifs aux personnes handicapées
- 64/132 Suite donnée à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement
- 64/133 Suite donnée à la célébration du dixième anniversaire de l'Année internationale de la famille et au-delà
- 64/135 Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale
- 64/137 Intensification de l'action menée pour éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes
- 64/138 Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
- 64/139 Violence à l'égard des femmes travailleuses migrantes
- 64/140 Amélioration de la condition de la femme en milieu rural
- 64/141 Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale
- 64/154 Convention relative aux droits des personnes handicapées et Protocole facultatif s'y rapportant
- 64/166 Protection des migrants
- 64/216 Deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017)
- 64/217 Participation des femmes au développement

Résolutions du Conseil économique et social

- 2003/14 Modalités d'examen et d'évaluation du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement, 2002
- 2003/44 Conclusions concertées de la Commission de la condition de la femme sur la participation et l'accès des femmes aux médias et aux technologies de l'information et des communications, leur influence sur la promotion de la femme et le renforcement du pouvoir d'action des femmes et leur utilisation à cette fin
- 2004/10 Situation des femmes et des filles en Afghanistan
- 2004/11 Conclusions concertées de la Commission de la condition de la femme sur le rôle des hommes et des garçons dans l'égalité des sexes
- 2004/12 Conclusions concertées de la Commission de la condition de la femme sur l'égalité de participation des femmes à la prévention, à la gestion et à la résolution des conflits et à la consolidation de la paix après les conflits
- 2006/15 Promotion de l'emploi des jeunes
- 2006/16 Convention internationale globale et intégrée pour la protection et la promotion des droits et de la dignité des personnes handicapées
- 2006/18 Organisation future et méthodes de travail de la Commission du développement social
- 2007/32 Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA)
- 2008/18 Promotion du plein-emploi et d'un travail décent pour tous
- 2008/20 Poursuite de l'action menée par les personnes handicapées, en leur faveur et avec elles, en vue de l'égalisation de leurs chances et de la protection de leurs droits fondamentaux
- 2008/21 Intégration de la question des personnes handicapées à l'ordre du jour du développement
- 2008/33 Renforcement de la coordination des efforts menés par l'Organisation des Nations Unies et par d'autres instances pour lutter contre la traite des personnes
- 2008/34 Intégration d'une perspective sexospécifique dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies

Résolutions de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

- 58/4 Promotion d'une société intégrée, sans obstacles et fondée sur le respect des droits au bénéfice des handicapés de la région de l'Asie et du Pacifique au XXI^e siècle
- 59/1 Suite donnée au niveau régional à la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida

- 59/2 Renforcement de la protection sociale dans la région de l'Asie et du Pacifique
- 60/2 Appel régional à l'action pour le renforcement des capacités dans le secteur de la santé publique
- 61/7 Coopération régionale pour la protection des populations vulnérables par la promotion des aspects économiques et sociaux de la sécurité humaine dans le cadre du suivi de la Déclaration de Shanghai
- 61/8 Examen à mi-parcours de l'application du Cadre d'action de Biwako pour une société intégrée, sans obstacles et fondée sur le respect des droits au bénéfice des handicapés de l'Asie et du Pacifique
- 61/12 Appel régional à l'action pour le renforcement des capacités dans le secteur de la santé publique
- 62/8 Mise en œuvre du Plan d'action international pour la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation
- 63/7 Migrations internationales et développement dans les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement
- 63/8 Financement durable en vue d'une couverture sanitaire universelle en Asie et dans le Pacifique
- 64/8 Application au niveau régional du Cadre d'action de Biwako et de Biwako plus cinq pour une société intégrée, sans obstacles et fondée sur le respect des droits au bénéfice des handicapés de l'Asie et du Pacifique
- 64/9 Examen à mi-parcours de l'application du Plan d'action sur la population et la pauvreté adopté à la cinquième Conférence sur la population pour l'Asie et le Pacifique
- 65/3 Réunion intergouvernementale de haut niveau sur l'examen final de la mise en œuvre de la Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés (2003-2012)

Sous-programme 7
Statistiques

Résolutions du Conseil économique et social

- 2005/13 Programme mondial de recensements de la population et des logements (2010)
- 2005/36 Statuts de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique
- 2006/6 Renforcement des capacités statistiques

Résolutions de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

- 246 (XLII) Services statistiques en Asie et dans le Pacifique

- 61/2 Statuts de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique
- 62/10 Renforcer les capacités statistiques en Asie et dans le Pacifique
- 65/2 Coopération technique régionale et renforcement des capacités pour le développement statistique en Asie et dans le Pacifique

Sous-programme 8
Activités sous-régionales pour le développement

Résolutions de l'Assemblée générale

- 60/194 Suivi et application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement
- 61/196 Suivi et application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement
- 62/191 Suivi et application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement
- 63/213 Suivi et application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement
- 64/199 Suivi et application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement

Résolution du Conseil économique et social

- 2009/17 Examen de l'appui des Nations Unies aux petits États insulaires en développement

Résolutions de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

- 237 (XL) Activités de la Commission dans le Pacifique
- 60/6 Revitalisation du Centre des activités opérationnelles de la CESAP dans le Pacifique
- 60/7 Programme en faveur des villes du Pacifique
- 62/9 Suivi régional de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement